



APPEL A PROJET ANS 2026



Orientations pour les porteurs de projet en Pays de la Loire SAVOIR ROULER A VELO (SRAV)

Contexte :

La note ANS 2026-DFT-03 du 10 avril 2026 cadre les conditions du présent appel à projet

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » fait partie des priorités gouvernementales, portées par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie **pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège, et jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap.**

En 10 heures, il leur permet de devenir autonome à vélo, pratiquer quotidiennement une activité physique et se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du « Savoir rouler à vélo » se déroule en trois paliers :

- ⇒ 1e bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo.
- ⇒ 2e bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
- ⇒ 3e bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle

Eligibilité des demandes :

- Les structures figurant à **l'annexe 5 de la note ANS 2026** ;
- Le porteur de projet doit être **référéncé** sur la plateforme ministérielle dédiée : [« Programme Savoir Rouler à Vélo »](#)
- Les projets doivent cibler **des interventions qui incluent le bloc 3 du SRAV** : soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3), soit des blocs 3 qui viennent compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure ;
- **Des formations d'intervenants**, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (blocs 1, 2 et 3), pourront être soutenues.
- Des actions permettant de **faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel** ;
- **Les projets ne peuvent pas reposer que sur l'achat de matériel.**

- Les actions devront être réalisées **avant la fin du mois de juin 2027**.
- Les porteurs de projet **devront avoir un entretien obligatoire avec le référent SRAV** de son département **avant le dépôt sur Compte-asso** pour présenter l'action et le cas échéant le bilan 2025.
- Les actions à destination **des enfants en situation de handicap** feront l'objet d'une attention particulière, **ainsi que celles à destination des jeunes issus des Quartiers Politiques de la Ville (QPV)**.

Conditions d'accompagnement :

- **Un accompagnement plancher est fixé à 1500 € ou 1000 € si le siège social du porteur de projet** se situe en zone France Ruralités Revitalisation (FRR) ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.
- Le porteur de projet s'engage à **déposer le bilan 2025 sur le Compte-Asso**.
- Le porteur du projet **s'engage à faire apparaître dans le budget de l'action les cofinancements ou multi-financements liés à l'action** (collectivités, ANS-Projet Sportif Fédéral, soutien à l'emploi ANS, autres...)
- A l'issue du projet, **le porteur du projet s'engage à saisir les interventions sur le portail dédié [« Savoir rouler à vélo »](#)**

Sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets **qui ont un descriptif détaillé** des actions mises en place, dans lequel on devra retrouver :

- Le nombre de jeunes touchés ;
- Le temps de l'enfant concerné (scolaire, périscolaire, extra-scolaire) ;
- Le territoire géographique concerné par l'action (QPV/ZRR/CRTE) ;
- Le nom des structures dans lesquelles se déroulent les actions ;
- Les partenaires associés au projet ;
- Les objectifs du projet ;
- Le nombre d'intervenants et leur qualification ;
- Les périodes du projet ;
- **Pour la mise en œuvre du bloc 3** unique ou intégré dans un programme complet :

Au moins 40% (minimum 4H) du temps doit être dédié à ce bloc par rapport au volume total **et au moins 3 sorties** d'apprentissage en milieu ouvert doivent être effectuées.

Démarche : Se connecter sur « Compte-asso » <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Sélection du service instructeur et de la subvention :

Liste des codes financeurs :

DRAJES : 153 (pour les ligues et comités régionaux uniquement)

SDJES 44 : 162 / **SDJES 49** : 167 / **SDJES 53** : 169 / **SDJES 72** : 175 / **SDJES 85** : 178

Dispositif : PST hors emploi

Sous-dispositif : Savoir Nager et Savoir Rouler à Vélo

Nature de l'aide : Savoir Nager et Savoir Rouler à Vélo

Modalité de l'aide : Savoir rouler à vélo

Objectifs opérationnels : Savoir rouler à vélo

Modalité ou dispositif : Savoir rouler à vélo

Date limite de dépôt des demandes sur "Compte-Asso" : 1^{er} juin 2026 avant 12h

Coordonnées des référents :

DRAJES : Anne GUILLERM au 06 27 74 72 88 / Par mail à anne.guillerm@ac-nantes.fr

SDJES 44 : Olivier GONCE au 06 31 57 23 15 / Par mail à olivier.gonce@ac-nantes.fr

SDJES 49 : Nicolas ROUSSEL au 06 49 59 11 61 / Par mail à nicolas.rousseau@ac-nantes.fr

SDJES 53 : Nina AUVINET au 06 15 01 61 35 / Par mail à nina.auvinet@ac-nantes.fr

SDJES 72 : Olivier DETTWILLER au 06 03 89 47 48 / Par mail à olivier.dettwiller@ac-nantes.fr

SDJES 85 : Karine ARSICAULT au 06 73 33 76 42 / par mail à karine.arsicault@ac-nantes.fr